

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des

délibérations du Conseil de Communauté

N°délib.: 001164 Rapport H

Séance du jeudi 9 septembre 2010

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la C.C.I.D. 46 avenue Villarceau à Besançon,

sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Conseillers communautaires en exercice: 140

Ordre de passage des rapports 0.1, A, B, C, D, E, F, G, H, I, J, K, L, M, I.1.1, I.1.2, I.1.3, I.1.4, 3.1, 10.1

<u>Etaient présents</u>: Amagney: Thomas JAVAUX (à partir du rapport A) Arguel: André AVIS Audeux: Françoise GALLIOU Auxon-Dessous: Jacques CANAL, Jean-Pierre BASSELIN Auxon-Dessous: Serge RUTKOWSKI, Geneviève VERRO Avanne-Aveney: Laurent DELMOTTE, Jean-Pierre TAILLARD Besançon: Eric ALAUZET (à partir du rapport E), Frédéric ALLEMANN, Nicolas BODIN, Pascal BONNET, Patrick BONTEMPS (jusqu'au rapport J), Martine BULTOT, Marie-Odile CRABBE-DIAWARA, Jean-Jacques DEMONET, Emmanuel DUMONT, Odile FAIVRE-PETITJEAN, Béatrice FALCINELLA (jusqu'au rapport 1.1.4), Françoise FELLMANN, Jean-Louis FOUSSERET, Catherine GELIN, Didier GENDRAUD (à partir du rapport A et jusqu'au rapport L), Abdel GHEZALI, Jean-François GIRARD (jusqu'au rapport E), Jean-Marie GIRERD, Philippe GONON, Jean-Pierre GOVIGNAUX (jusqu'au rapport C), Nicolas GUILLEMET, Valérie HINCELIN (jusqu'au rapport G), Martine JEANNIN, Sylvie JEANNIN (jusqu'au rapport I), Solange JOLY, Jean-Sébastien LEUBA (à partir du rapport A), Christophe LIME, Michel LOYAT (à partir du rapport A), Jacques MARIOT, Annie MENETRIER, Carine MICHEL, Frank MONNEUR, Nohzat MOUNTASSIR, Jacqueline PANIER, Elisabeth PEQUIGNOT, Danièle POISSENOT (à partir du rapport A et jusqu'au rapport 1.1.4), Françoise PRESSE, Jean ROSSELOT, Jean-Claude ROY, Edouard SASSARD, Joëlle SCHIRRER (à partir du rapport K), Marie-Noëlle SCHOELLER, Catherine THIEBAUT, Corinne TISSIER, Sylvie WANLIN, Nicole WEINMAN (jusqu'au rapport 1.1.1) Boussières : Roland DEMESMAY Braillans : Alain BLESSEMAILLE Busy : Philippe SIMONIN (à partir du rapport B) Chalezeule : Christian MAGNIN-FEYSOT, Raymond REYLE (jusqu'au rapport L) Champagney : Claude VOIDEY Champvans les Moulins : Jean-Marie ROTH Chatillon le Duc : Denis GALLET (à partir du rapport A), Philippe GUILLAUME Chaucenne : Bernard VOUGNON Chaudefontaine : Jacky LOUISON Chemaudin : Bruno COSTANTINI Dannemarie-sur-Crête: Gérard GALLIOT (représenté par Jean-Claude FORESTIER), Jean-Pierre PROST Deluz: Sylvaine BARASSI (jusqu'au rapport E) Ecole-Valentin: Yves GUYEN (à partir du rapport E) Fontain: Jean-Paul DILLSCHNEIDER Franois: Françoise GILLET, Claude PREIONI Grandfontaine : François LOPEZ, Laurent SANSEIGNE La Chevillotte : Jean PIQUARD La Vèze : Jacques CURTY Larnod : Gisèle ARDIET (représentée par Hugues TRUDET) Mamirolle : Daniel HUOT, Didier MARQUER (représenté par Robert POURCELOT) Marchaux : Bernard BECOULET Miserey-Salines : Marcel FELT (à partir du rapport E), Denis JOLY (à partir du rapport B) Montfaucon: Michel CARTERON, Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château: Marcel COTTINY Morre: Jean-Michel CAYUELA, Gérard VALLET (à partir du rapport K) Nancray: Jean-Pierre MARTIN Noironte: Bernard MADOUX Novillars: Philippe BELUCHE (jusqu'au rapport J), Bernard BOURDAIS (jusqu'au rapport 1.1.4) Pelousey: Catherine BARTHELET (à partir du rapport A) Pirey: Jacques COINTET, Robert STEPOURJINE Pouilley-les-Vignes: Jean-Michel FAIVRE (jusqu'au rapport 1.1.4) Pugey: Marie-Noëlle LATHUILIERE Rancenay: Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré: Stéphane COURBET (à partir du rapport A), Jean-Pierre ISSARTEL (représenté par Joël JOSSO) Routelle: Claude SIMONIN Saône: Maryse BILLOT (jusqu'au rapport I), Alain VIENNET (jusqu'au rapport I) Serre-les-Sapins: Gabriel BAULIEU, Christian BOILLEY (à partir du rapport A) Tallenay: Jean-Yves PRALON Thise: Bernard MOYSE, Jean TARBOURIECH Thoraise: Jean-Michel MAY Vaire-Arcier: Patrick RACINE Vaire-le-Petit: Michèle DE WILDE Vaux-les-Prés: Bernard GAVIGNET.

Etaient absents: Besançon: Hayatte AKODAD, Teddy BENETEAU DE LAPRAIRIE, Benoît CYPRIANI, Yves-Michel DAHOUI, Cyril DEVESA, Fanny GERDIL-DJAOUAI, Lazhar HAKKAR, Michel OMOURI, Béatrice RONZI Beure: Philippe CHANEY, Auguste KOELLER Boussières: Bertrand ASTRIC Chaleze: Christophe CURTY Champoux: Thierry CHATOT Chemaudin: Gilbert GAVIGNET Ecole-Valentin: André BAVEREL Gennes: Jean SIMONDON Le Gratteris: Cédric LINDECKER Marchaux: Brigitte VIONNET Mazerolles-le-Salin: Daniel PARIS Montferrand-le-Château: Séverine MONLLOR Nancray: Daniel ROLET Osselle: Jacques MENIGOZ Pelousey: Claude OYTANA Pouilley-les-Vignes: Jean-Marc BOUSSET Torpes: Bernard LAURENT Vorges-les-Pins: Patrick VERDIER.

Secrétaire de séance : Emmanuel DUMONT.

Procurations de vote :

Mandants: P. BONTEMPS (à partir du rapport K), B. CYPRIANI, YM. DAHOUI, C. DEVESA, F. GERDIL-DJAOUAI, D. GENDRAUD (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport M), JF. GIRARD (à partir du rapport F), JP. GOVIGNAUX (à partir du rapport D), L. HAKKAR, V. HINCELIN (à partir du rapport H), S. JEANNIN (à partir du rapport J), M. OMOURI, B. RONZI, J. SCHIRRER (jusqu'au rapport J), B. ASTRIC, R. REYLE (à partir du rapport M), A. BAVEREL, B. VIONNET, D. PARIS, S. MONLLOR, G. VALLET (jusqu'au rapport J), D. ROLET, P. BELUCHE (à partir du rapport K), JM. BOUSSET, M. BILLOT (à partir du rapport J), A. VIENNET (à partir du rapport J).

Mandataires: J. PANIER (à partir du rapport K), N. GUILLEMET, F. MONNEUR, C. THIEBAUT, JJ. DEMONET, S. WANLIN (jusqu'au rapport 0.1 et à partir du rapport M), N. WEINMAN (à partir du rapport F), JC. ROY (à partir du rapport D), A. GHEZALI, N. MOUNTASSIR (à partir du rapport H), F. FELLMANN (à partir du rapport J), P. BONNET, D. GENDRAUD, N. BODIN (jusqu'au rapport J), R. DEMESMAY, C. MAGNIN-FEYSOT (à partir du rapport M), Y. GUYEN, B. BECOULET, C. PREIONI, M. COTTINY, JM. CAYUELA (jusqu'au rapport J), JP. MARTIN, B. BOURDAIS (à partir du rapport K), JM. FAIVRE, A. AVIS (à partir du rapport J), C. LIME (à partir du rapport J).

Objet: ATMO Franche-Comté

ATMO Franche-Comté

Rapporteur: Mme Martine BULTOT, Présidente de l'Association ATMO Franche-Comté

Statut: Association Loi 1901

Nom de la Présidente : Martine BULTOT

Siège: 15 Rue Mégevand - 25 000 Besançon

Institutions membres:

- les services de l'Etat (DREAL, ARS et ADEME),

- les collectivités territoriales (la CAGB, la région de Franche-Comté, le Grand Dole, Pontarlier, CA du Pays de Montbéliard, la CA Belfortaine, la CC du Bassin de Lons le Saunier...),
- les industriels (SOLVAY, PSA, SEVE, BIVAL, HOLCIM, CFP, Papeteries du Doubs...),
- les organismes qualifiés (APPA, Université de Franche-Comté, Météo-France, FCNE...).

Représentants de la CAGB: 2 membres (M. Bultot, D. Huot)

	Budget 2010	Contribution CAGB	%
Fonctionnement	1 298 602 €	168 655 €	13 %
Investissement	157 332 €	-	

I. Présentation d'ATMO Franche-Comté

Agréée par le ministère de l'écologie, certifiée ISO 9001 et accréditée COFRAC, ATMO Franche-Comté a en charge la surveillance de l'environnement atmosphérique sur tout le territoire de Franche-Comté : air ambiant, pollen, air intérieur et gaz à effet de serre, via l'utilisation de stations automatisées fixes et mobiles, de capteurs spécifiques (préleveurs actifs, tubes passifs) ou encore d'outils de modélisation (cadastre des émissions, plateforme de modélisation interrégionale...).

En parallèle à cette mission de surveillance et de prévision de la qualité de l'air, ATMO Franche-Comté a également en charge la communication de la qualité de l'air.

ATMO Franche-Comté regroupe 14 personnes réparties sur 2 sites, Besançon et Montbéliard, le siège social d'ATMO FC étant à Besançon au 15 rue Mégevand.

II. Bilan d'activités 2009

La surveillance de la qualité de l'air dans l'agglomération bisontine s'est poursuivie en 2009, aucune station fixe n'ayant fait l'objet de modifications. Les polluants ozone, oxydes d'azote, particules fines, hydrocarbures, monoxyde de carbone, formaldéhyde, métaux toxiques continuent à être surveillés de très près. La surveillance des pollens sur Besançon a continué, de février à septembre. En complément, et à titre expérimental, la surveillance aérobiologique a été complétée par celles des spores en partenariat avec le RAFT et l'Université de Franche-Comté. Les officines de Besançon et du Grand Besançon ont également reçus et exposés chaque semaine le bulletin allergopollinique.

L'activité en quelques mots...:

- campagne laboratoire : au cours de l'année 2009, sur le Grand Besançon, une campagne d'une période de 2 mois a été réalisée le long de l'avenue Gaulard, dans le quartier Ruty. Cette dernière a montré l'impact significatif du trafic routier sur l'état de la qualité de l'air, de nombreux dépassements de valeurs règlementaires ayant été enregistrés,
- réorganisation interne suite à la fusion: l'année 2008 s'est clôturée avec la création d'ATMO Franche-Comté. L'année 2009 a été consacrée au transfert des moyens et compétences des 2 structures ASQAB et ARPAM vers ATMO Franche-Comté se déclinant sur la réorganisation des équipes, la révision des contrats administratifs, RH et financiers, l'harmonisation des méthodes et documents de travail, un élargissement du domaine de compétences, de l'air ambiant à l'environnement atmosphérique, validé par le ler conseil d'administration d'ATMO Franche-Comté..., tout cela aboutissant par la dissolution de l'ASQAB et de l'ARPAM en décembre 2009. A noter au cours de cette année, l'obtention de la certification ISO 9001 version 2008 et de l'accréditation COFRAC ISO 17025 englobant la nouvelle organisation,
- air intérieur : en parallèle de la thématique de l'air intérieur dans des lieux accueillant du public, des études prospectives ont été réalisées dans des lieux de stationnement clos bisontins, en vue de mieux appréhender cette thématique. Comme cela est observable au niveau national, les niveaux mesurés atteignent les objectifs fixés par l'ANSES (agence française de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail),
- gaz à effet de serre et énergie : réactualisation (projet 2009 2010) du cadastre des émissions pour l'année de référence 2008 avec un travail à l'échelle de l'îlot, complété par un inventaire des consommations et productions d'énergie à l'échelle communale et l'estimation des puits de carbone francs-comtois.

III. Objectifs 2010

Pour l'année 2010, dans le périmètre de la CAGB, les actions suivantes sont programmées :

- surveillance de la qualité de l'air : poursuite du fonctionnement des stations de mesure installées sur la CAGB en vue d'assurer une surveillance et communication réglementaire (indice de qualité de l'air, information du public en cas de pics de pollution poussières, ozone...),
- diagnostic de qualité de l'air : à la demande de la collectivité, campagne d'évaluation de la qualité de l'air à Champvans-les-Moulins,
- **surveillance des pollens** : poursuite des observations hebdomadaires et informations du grand public via les officines, la newsletter...,
- réactualisation du cadastre des émissions de gaz à effet de serre et énergie : finalisation du travail sur l'année de référence 2008 et à l'échelle de l'îlot. Etude complétée par l'élaboration d'un cadastre des consommations et productions énergétiques. Elaboration diagnostic pour la CAGB. Contribution au PCET,
- air intérieur: participation au programme national de surveillance de la qualité de l'air dans 10 établissements francs-comtois dont l'école primaire de Mamirolle, la halte-garderie de Saône, l'école primaire lle-de-France et la crèche Battant à Besançon.

En parallèle de ces missions menées sur le territoire du Grand Besançon, ATMO Franche-Comté a également en charge :

- l'animation et la gestion de l'observatoire de l'énergie de Franche-Comté (OPTEER),
- l'évaluation de la qualité de l'air, dans le cadre d'une réorganisation du dispositif fixe, sur l'aire urbaine Belfort Delle Héricourt Montbéliard,
- le travail de développement avec la plateforme d'éducation à l'environnement,
- la surveillance de la pollution particulaire liée au chauffage bois (Maiche étude nationale) débutée en 2008,
- la surveillance dans l'environnement proche de sites industriels,
- l'amélioration de la plateforme interrégionale de modélisation,
- la campagne moyens mobiles sur Ornans, Arbois, Saint-Claude...,
- la participation aux journées événementielles (Salon INNOVIA, Cités des Plantes...) etc.

Enfin, ATMO FC répond aux attentes définies dans les contrats d'objectifs des partenaires des 4 collèges membres.

Le Conseil de Communauté prend connaissance de ces éléments.

Pour extrait conforme,

Le Président

PRÉFECTURE
DE RÉGION FRANCHE-COMTÉ
PRÉFECTURE DU DOUBS



D.C.T.C.J.

Contrôle de légalité

RECU 21.3EF 2010